



Le 4 décembre 2020

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-007-3 - Hydro-Québec**  
par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de  
coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)  
**Votre dossier : R-4123-2020 / Notre dossier : R060792**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie datée du 1<sup>er</sup> décembre 2020 concernant la réduction de 3 mois à 2 mois du délai d'entrée en vigueur de la norme TPL-007-3. Le Coordonnateur soumet qu'il est en mesure d'effectuer le changement à l'adoption de la norme, lorsque la Régie fixera la date d'entrée en vigueur et celle de mise en application. Le Coordonnateur n'anticipe pas d'inconvénient à ce que le délai soit raccourci entre l'adoption de la norme et sa date d'entrée en vigueur.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**, avocate

c.c. Intervenant (par courriel)